

Créé par décret n° 2007-770/PRES/PM/MESSRS/MEBA/MASSN du 19 novembre 2007, le Conseil national de l'éducation est un organe consultatif auprès des pouvoirs publics chargé d'assister de ses avis, le gouvernement sur les questions d'intérêt national relatives à l'éducation et à la formation.

Il est composé de soixante neuf (69) membres représentant les universités, instituts d'enseignement supérieurs, grandes écoles, organisations de la société civile, organisations syndicales et partenaires de l'éducation, départements ministériels et bien d'autres structures.

Nommé par décret n° 2010/062 /PRES/PM/MEBA/MESSRS/MASSN/MATD/MEF du 22 février 2010, les membres du Conseil national de l'éducation ont été officiellement installés le 27 mai 2010.